



Adresse : Allée des Sports 9 - 1480 Tubize  
(salle Menu niveau 2)

## **Règlement critérium série B du tournoi de Gremlins'90 (BBW326) dans les locaux du CTT Tubize le dimanche 10 avril 2022**

- 1) Le tournoi est réservé aux affiliés des deux ailes de la F.R.B.T.T ou à une fédération reconnue par l'ITTF.
- 2) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 3) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW2022-10.
- 4) Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1<sup>er</sup> tour se joue en poule de 3 ou 4 selon le nombre d'inscrits, les tours suivants en élimination directe.
- 5) Le critérium se déroulera sur 16 tables de la marque Butterfly et de la couleur verte, les matchs se feront avec des balles de couleur blanche en plastique de la marque HANNO.
- 6) Les semelles de couleur noire sont interdites.
- 7) Le droit d'inscription est de 6€ pour une série et 10€ pour deux séries.
- 8) Inscriptions : via le site de la Fédération : <https://resultats.aftt.be>  
En cas de problème : Willems Béatrice GSM: 0473/546487 - E-mail: [beaswillems@gmail.com](mailto:beaswillems@gmail.com)  
Date limite des inscriptions : le JEUDI 7 AVRIL 2022 à minuit (chaque série étant limitée).
- 9) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 10) Un joueur/une joueuse peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Le joueur/la joueuse doit participer à la série de son classement pour pouvoir s'aligner dans une seconde série. Les dames sont autorisées à prendre part à 2 séries Messieurs.
- 11) En cas d'absence prévenue après la clôture des inscriptions, le droit d'inscription reste du. –
- 12) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition. – Lors de ce tournoi, tout refus/absence d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€. Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. – Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 13) Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour le bon déroulement du tournoi.
- 14) Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- 15) Directeur du tournoi : Mazy Jean-Luc (GSM : 0484/295981)

### **Horaire des séries :**

09h00 : série D

12h30 : série C

16h00 : série B

11h00 : série NC

14h30 : série E